

Le Courrier du Retraité



FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE - HÉRAULT

Numéro : mars 2026

Éditorial:

Un contexte international anxiogène : on parle moins de la Palestine et du Venezuela, mais toujours de l'Ukraine, maintenant de l'Iran ou de Cuba. Au mépris du droit international c'est partout la loi du plus fort qui s'applique : je veux, je prends.

Le contexte national n'est pas meilleur : Après 2 motions de censure rejetées, il y a enfin un budget, mais quel budget ?

Les médias, aux mains des milliardaires, insistent sur la dette, le déficit du budget (creusé aussi par les dépenses de guerre, mais ça on ne le dit pas).

Le déficit de naissances sert, lui, à justifier la suppression de postes dans l'enseignement et le recul de l'âge de départ à la retraite.

La loi de Financement de la Sécurité sociale 2026 a été adoptée avec des recettes insuffisantes pour répondre aux besoins. 6 millions de français n'ont plus de médecin traitant, les renoncements aux soins augmentent.

Le choix de la complémentaire santé est pour les retraités une épreuve de plus, tout ce qu'ils savent, c'est qu'elle va leur coûter très cher !

Pour ses 80 ans, la Sécu est en danger et la PSC nous éloigne du 100 % sécu.

En même temps, comme dirait l'autre, 211 milliards ont été versés aux entreprises, en allègement de cotisations, aide à la compétitivité et à la recherche. La commission sénatoriale qui a enquêté sur cette manne constate qu'il n'y a aucun contrôle et que ces entreprises continuent de délocaliser et de rémunérer grassement leurs actionnaires. On trouve l'argent pour ce qu'on veut.

La FGR tient cette année son congrès à Port-Leucate, dans un esprit combatif. Il est urgent de rechercher l'unité entre les organisations syndicales et de retraités. Ambroise Croizat, un des pères de la Sécu recommandait de parler de « conquis » et non d' « acquis », car ce que l'on a conquis, il faut se battre pour le garder.

J-Y Martin

RENDEZ-VOUS À MÈZE le 9 mars (voir page 4)

Recevoir le bulletin par courriel

Un geste pour l'environnement, les finances de la FGR-FP 34 et pour plus d'efficacité. Envoyez votre adresse électronique à :

jym.fgr-fp34@laposte.net

Dépositaire Légal : MARTIN Jean -Yves 8 rue Henri Reboul 34120 PÉZENAS Tél : 07 86 06 55 53



Action

Si le pouvoir a été contraint de reculer notamment sur l'abattement fiscal de 10 %, sur la revalorisation des pensions, sur l'année blanche, sur les franchises médicales, sur l'ALD (Affection longue durée), aussitôt le budget voté, il a remis ces points sur la table. Ce gouvernement entend poursuivre la remise en cause de droit à la santé partout, pour toutes et tous, refuser une véritable revalorisation des pensions et accentuer le démantèlement des services publics.

Une semaine d'action sur la santé a été décidée avec le G9 entre le 30 mars et le 3



avril avec un temps fort le 2 avril. Nous nous adresserons au **G9 de l'Hérault** pour préparer cette initiative. Il est prévu de proposer **au pôle des retraités** de s'y joindre.



Protection sociale complémentaire (PSC) ?

Mode d'emploi ... ou comment se débarrasser des retraités!

Vous avez lu le dernier numéro de Valeurs Mutualistes ?

32 pages consacrées au retraité mutualiste, une première en dix ans ! 32 pages pour nous expliquer combien nous autres retraités sommes bien à la MGEN, deux cahiers pour nous convaincre qu'un avenir radieux nous attend avec la MGEN !

Et puis dans le deuxième cahier, deux pages sur la PSC, celle des actifs, et en page 7, en bas, à gauche, une notule en petits caractères et le texte suivant: « Vous êtes à la retraite ? Selon votre situation, et seulement à partir de mai 2026, vous pourrez vous rapprocher de MGEN pour connaître les modalités d'adhésion et rejoindre ce nouveau contrat collectif à un tarif spécifique ».

L'art de tout dire sans rien dire ! Oui, en effet, à partir du 1^{er} mai 2026, les retraités pourront choisir

-- ou bien de rester adhérents de leur « ancienne » MGEN, dont tous les actifs, plus jeunes que nous et donc moins coûteux, seront sortis pour rejoindre obligatoirement la « nouvelle » MGEN, celle de la PSC. Si les retraités font ce choix, parce que leur mutuelle n'offrira plus de solidarité intergénérationnelle, ils auront devant eux la perspective rapide et inévitable de voir leur cotisation augmenter fortement (ou les prestations diminuer) pour des raisons de simple équilibre comptable.

-- ou bien de demander à rejoindre le nouveau contrat collectif, celui de la PSC – ils auront un ou

deux ans pour le faire – au-delà leur demande sera soumise à un questionnaire médical. Ils accéderont à un panier de soin équivalent à l'actuel panier « référence », avec une cotisation légèrement inférieure à la cotisation actuelle. La possibilité d'options de prévoyance reste encore floue pour les retraités. Là aussi, surtout si nombre de retraités font ce choix, une dérive de la cotisation d'équilibre est vraisemblable mais moindre que dans la première hypothèse (solidarité intergénérationnelle oblige).

Tout bien considéré, la MGEN n'a pas l'air pressée de nous voir rejoindre un contrat collectif où nous pèserions sur la cotisation de l'ensemble des adhérents.

Alors oui, il nous faudra faire un choix personnel, aux conséquences graves, et pour cela exiger de la MGEN un peu plus d'information qu'une simple notule en page 7 d'un cahier intérieur ! Surtout si « se rapprocher de MGEN » signifie avoir affaire demain à un répondeur robot à choix multiples !



Il y a un autre choix, celui d'une sécu à 100 % pour tous les salariés du privé et du public ; ce n'est pas une utopie ; la réduction des frais de gestion actuels du mutualisme assurantiel, l'exemple de l'Alsace Moselle depuis plus d'un siècle, rendent la perspective crédible, à condition que l'état cesse d'avoir pour horizon l'intérêt des actionnaires, à condition aussi que le mouvement syndical et associatif s'en mêle vraiment.

Renouvellement des membres du CDCA

La FGR-FP est représentée au CDCA et joue un rôle actif dans l'intersyndicale, ce qui n'est pas du goût du président du CD et du vice-président de la formation PA. Le Conseil départemental de l'Hérault ne reconnaît pas cette instance intersyndicale. Par contre cela ne pose aucun problème pour les OS membres de cette intersyndicale du CDCA 34 de travailler avec une association alors que certaines de ces OS au niveau national (UNSA, CFDT) souhaiteraient intégrer le G9 à condition que les associations en soient exclues.

Les membres du CDCA seront renouvelés en septembre 2026. La FGR-FP 34 va devoir fournir des noms comme à chaque renouvellement pour un·e titulaire et un·e suppléant·e. Un·e vice-présidente sera élu·e pour chacune des formations PA (personnes âgées) et PH (personnes en situation de handicap). Être membre du CDCA en tant que titulaire ou suppléant·e implique la participation aux instances : formation plénière (deux par an), formation spécialisée (rarement), bureau plénier (un par trimestre) et dans les commissions. Actuellement il y a quatre commissions, certaines sont communes aux deux formations :

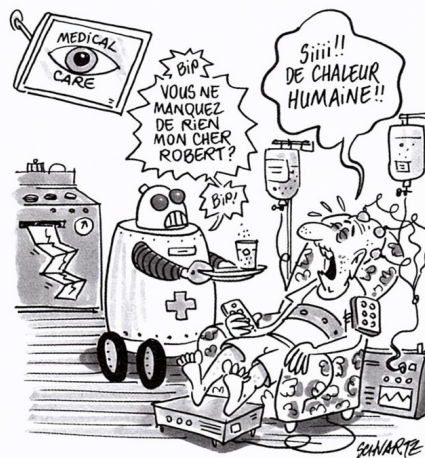
- Commission Avis
- Commission Enfance Scolarité
- Commission Prévention de la perte d'autonomie et Semaine Bleue
- Commission Communication

Les commissions se réunissent tous les deux mois environ.

La commission avis se réunit à la demande en fonction des avis à donner :

- Projet Régional de santé
- Fusion des sections soins et dépendance des EHPAD, PUV (Petite Unité de Vie) et USLD (Unité de Soins de Longue Durée)
- Programme coordonné de la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'autonomie)
- Projet d'installation de la CTA (Conférence Territoriale de l'Autonomie)
- Rapport d'Activité de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie)
- Budget MDA

- Bilan de préfiguration du SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie)



Au-delà du fonctionnement du CDCA, la prochaine mandature (jusqu'en 2027) est liée à la politique gouvernementale et aux restrictions budgétaires. Ce qui se décline dans l'Hérault par une nouvelle stratégie du CD : passer de « la réponse aux besoins des territoires » à « porter la politique du département en matière d'autonomie sur les territoires ». D'après les infos que nous avons eues au dernier bureau plénier il existait cinq secteurs dans le département avec un référent territorial chacun, il n'y en aura plus que trois : Est, Ouest et Centre qui correspondent aux trois SDA (Service Départemental de l'Autonomie). Nous devrions avoir des précisions au cours des prochaines réunions. De même pour le SPDA dont on nous parle mais dont nous ne voyons pas la mise en place.

La prochaine plénière est programmée le 2 avril.

La titulaire de la FGR-FP souhaite passer la main, elle est disponible pour être suppléante, nous avons besoin de candidat·e-s pour un poste de titulaire.

À vos candidatures !

À adresser à J-Y Martin coordonnées en page 4

*Odette Amanton
Hélène Giovannini*

Les textes sont accessibles sur le site national de la FGR-FP en tapant fgfrfp.org. Une fois sur la page d'accueil, vous trouverez le bouton congrès - mandats (flèche) qui donne accès aux textes en PDF.

La CED a désigné des responsables qui feront la synthèse des propositions d'amendements. Les adhérents peuvent envoyer les propositions aux adresses suivantes :

Protection sociale Jean-Yves Barbier :

jy.barbier34@orange.fr

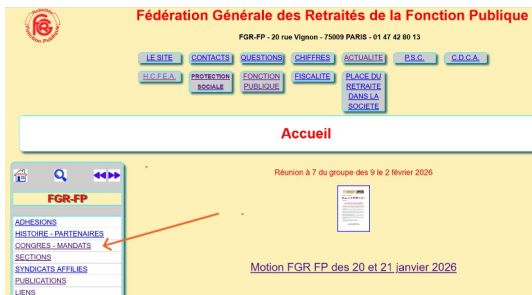
Fiscalité Odette Amanton : odette.amanton@orange.fr

Fonction publique anny Ladrix :

anny.ladrix@gmail.com

Place du retraité dans la société Jean Pilloy :

jean.pilloy@orange.fr



Renouvellement de la CED

Pour renouveler la Commission Exécutive Départementale, nous élisons tous les deux ans 5 membres (qui peuvent bien sûr être des sortants). La CED se réunit au mois deux fois par an mais dans la pratique un peu plus. Les réunions ont généralement lieu le matin de 10 à 12 et sont suivies d'un repas pour celles et ceux qui le souhaitent. La CED décide des actions départementales, en particulier en direction du Groupe des 9, du Pôle des retraités et aussi de démarches comme des demandes d'audience par exemple.

Les membres sont élus pour 6 ans.

Les personnes candidates à la CED sont priées de communiquer avant le 9 mars leurs coordonnées ainsi que leur corps d'origine au secrétaire départemental J-Y Martin (coordonnées ci-dessous) ou à Jean Médan. jm.fgr34@orange.fr 1 rue du Général Thomières 34500 Béziers

Les membres de la CED qui pour diverses raisons souhaitent s'en retirer doivent aussi le signaler de la même manière.

Rencontre de Mèze

Nous vous proposons de nous retrouver le 9 mars 2026 au centre « Le Taurus, 15 rue de la Méditerranée à Mèze

Programme de la journée

9h : accueil, café

9h30 : débat général, l'action, la PSC

11h30 : la CED

12h : repas préparé par le centre « Le Taurus »

14 : discussion sur les textes du congrès

15h30 : vote sur les amendements

16h : élection des délégués et clôture

Inscriptions

Indiquez par **courriel ou SMS**

(jym.fgr-fp34@laposte.net ou 07 86 06 55 53) **dès que possible** votre participation au repas.

Retournez le coupon ci dessous accompagné de votre chèque par retour de courrier.

Nom

Prénom

prendra le repas (participation 25€)

Je joins un chèque de à l'ordre de la FGR-FP 34

Adresse : FGR-FP 34 Jean-Yves Martin 8 rue Henri Reboul 34120 Pézenas